

INFORMATION MAIRIE DE CUNAC

Par LRAR en date du 9 octobre 2026, la commune a été destinataire d'un Dossier d'Information Mairie (DIM) relatif au déploiement du réseau SFR avec l'installation d'une antenne relais sur le lieu-dit : Pech de la Pontésié.

Ce dossier est mis à la disposition du public et peut être consulté à la mairie aux heures d'ouverture.

Le projet proposé s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile et l'emplacement prévu a été retenu dans le respect de l'ensemble des contraintes réglementaires et environnementales.

Comme le prévoit la loi, le DIM est transmis à la commune deux mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

En suivant la mise à disposition du DIM aux habitants de la commune, ils peuvent formuler leurs observations dans un délai de trois semaines après diffusion, soit jusqu'au 9 novembre 2026.

Les antennes au sol installées constituent des constructions nouvelles et sont soumises en application des articles R.421-1, R.421-2 et R.421-9 du code de l'urbanisme à :

- Une déclaration préalable lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que l'emprise au sol n'excède pas 5 m²,
- Un permis de construire lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que l'emprise au sol est au-delà de 5 m².